

L'ABELLE.

LE PREMIER TOUR DES JOURS, PAR P. DELAURE. NOUVELLE-ORLEANS. Samedi, 6 Décembre 1828.

LEGISLATURE D'ETAT.

Chambre des Représentants. Séance du Vendredi 5 Décembre 1828. Présidence de M. A. B. Roman.

A onze heures et un quart, la séance est ouverte. Au nom du Comité auquel avait été référé la pétition de quelques négociants et capitaines de navires demandant la nomination d'un Notaire pour les affaires maritimes, M. Waggaman, présente un Acte en faveur de la demande de ces pétitionnaires. — Seconde lecture à Lundi.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, le membre d'Orléans introduit un Bill pour autoriser le Greffier de la Cour de Paroisse à remplir les fonctions de Greffier de la Cour des Prieures, dans la paroisse qu'il représente. — Seconde lecture à Lundi.

M. Waggaman, d'Orléans, donne avis qu'il introduira sous peu un Acte pour rapporter ou amender un autre Acte, décreté il y a environ deux ans, sous le titre de "Acte pour pourvoir ultérieurement à l'administration de la justice, dans la troisième Cour de District Judiciaire."

Le Comité d'Enrôlement, par l'organe de son président M. Landreaux, rapporte comme dûment enrôlé l'Acte pour dispenser C. Devall, de l'âge de majorité. — Ce rapport est adopté.

Un membre de Feliciana donne avis qu'il introduira sous peu un bill intitulé: "Acte pour établir une capitation de 50 cents, sur chaque citoyen mâle, âgé de 21 ans, ne possédant aucune propriété taxable."

L'ordre du jour est: 1°. La seconde lecture du bill introduit par M. Boudouque, intitulé: "A te pour amender un acte intitulé Acte pour amender certains actes y mentionnés, approuvé le 31 Mars 1828." — Troisième lecture à Lundi.

2°. La troisième lecture de l'Acte pour l'établissement d'un bataillon de milice distinct et séparé dans la paroisse de St. Landry. — Les membres représentant cette paroisse, font quelques observations sur la nécessité de créer un nouveau bataillon de milice dans le quartier dont il s'agit, vu que les habitants sont obligés de faire 80 et 100 milles pour se rendre à chaque fois aux revues trimestrielles. Les différentes sections de cet acte sont adoptées sans opposition.

3°. La troisième lecture de l'Acte pour dispenser Joachim et Domacène et Ortega de l'âge de majorité. — On propose une section additionnelle à cet Acte, tendant à accorder la même faveur au mineur J. Smith, dont la Chambre a déjà pris la pétition en considération. — adopte. — Sur motion, résolu que le titre de ce Bill est changé en celui-ci, "Acte pour dispenser de l'âge de majorité les personnes y mentionnées." Le Bill ainsi amendé est adopté sans opposition.

4°. La troisième lecture de l'Acte pour établir un nouveau District électionnel dans la paroisse de St. Landry. — Les auteurs de ce Bill, représentants de la dite paroisse, font connaître que les motifs qui les ont engagés à demander l'établissement d'un nouveau bataillon de milice dans St. Landry, sont absolument les mêmes que ceux qui les ont fait demander actuellement la formation d'un nouveau district électionnel dans cette paroisse. — Les différentes sections de ce Bill sont successivement adoptées, avec quelques amendemens de peu d'importance.

5°. La troisième lecture de l'Acte pour régulariser les élections dans la paroisse de St. Hélène. — adopté.

6°. La troisième lecture de l'Acte pour dispenser le mineur G. C. Réyocome de l'âge de majorité. — adopté.

M. Morian demande et obtient pour M. Martin un congé de 15 jours.

Divers messages du Sénat sont parvenus à la Chambre, pendant qu'elle s'occupe de l'ordre du jour. Par le premier, le Sénat informe que son Comité d'Enrôlement a examiné et trouvé dûment enrôlé l'Acte pour dispenser Ch. Devall de l'âge de majorité, et qu'en conséquence, cet Acte a été signé par le Président du Sénat.

Par le second le Sénat requiert le concours de la Chambre à une résolution qui a pour objet de prévenir les abus qui résultent de l'introduction et de la vente des esclaves dans cette ville. — Après un instant de discussion sur cet objet, il est renvoyé à Lundi.

Par le troisième et dernier message le Sénat requiert le concours de la Chambre à une résolution conçue à peu près en ces termes: Résolu que le trésorier de l'Etat est et demeure autorisé à payer certaines sommes aux personnes ci-après désignées. — Seconde lecture à Lundi.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, M. Livaudais, de Jefferson, introduit un Acte pour étendre les limites de la paroisse qu'il représente. Cet acte a pour objet de réunir à la paroisse sus mentionnée certaines parties de celle de La Pointe-à-la-Croix, connues sous le nom de Vacherie Duguay et Vacherie Charbonnet. — Sur motion, la Chambre se dispense de ses règles, et procède à l'adoption dudit bill, qui est prononcée sans opposition.

Le Comité d'Enrôlement rapporte comme dûment enrôlé l'acte pour venir au secours de B. S. Haw et ses cautions. — Ce rapport est adopté et le bill signé par l'Orateur. Le secrétaire est chargé d'en informer le Sénat, qui, un instant après, fait parvenir son approbation. — Ce bill est purté à la sanction du gouverneur.

Il est deux heures 1/2: sur motion, la Chambre s'ajourne à Lundi à 10 heures.

FRANCE. — Paris.

Bien, voici la presse périodique anglaise qui entre chaudement dans la question politique posée en Europe. D'abord l'opinion nationale s'est irritée de quelques attaques; des réponses un peu vives ont été suivies d'éclaircissemens. Bref, il est convenu que ce n'est point la nation anglaise qu'on accusait, mais le ministère tory. Envisagé même d'un point de vue purement anglais, ce ministère s'est conduit lâchement en Portugal; il a fait la des sacrifices humains, car il a abandonné à une bête féroce des hommes qu'il avait compromis. Qu'on le justifie quant à l'administration intérieure; qu'on nous dise qu'il ne s'est guère éloigné des engagemens du ministère Liverpool; que lord Wellington seul pouvait attaquer avec succès les sénécuristes, tenir en bride l'aristocratie anglaise, intervenir entre les propriétaires fonciers et la classe industrielle dans la question des filés, obtenir le rappel du test and corporation acts qui tous les dissidents des trois royaumes ont salué de si franches acclamations; enfin, que lui seul peut être capable d'en finir avec la question irlandaise à l'avantage du pays; tout cela se peut, mais pour le moment ce n'est pas notre affaire.

L'Angleterre craint pour son commerce l'extension de la puissance russe; c'est uniquement dans le but d'ôter tout prétexte à la Russie de déployer ses forces, que lord Wellington alla à Pétersbourg et y rédigea le fameux protocole qui a servi de base au traité du 6 Juillet. Cependant les griefs particuliers de la Russie contre la Porte ne pouvaient être écartés; la Porte a l'impression de les grossir encore depuis. Qu'est-il advenu? La Russie a fait son invasion en dehors du traité de Juillet. L'Angleterre se trouve dupée; sa précaution lui est devenue, non-seulement inutile, mais encore elle a tourné à son préjudice. Maintenant faut-il que toute l'Europe s'arme à l'instar pour elle parce qu'on l'a jouée parce que son commerce de la mer Noire est menacé d'une redoutable concurrence, parce qu'elle ne veut pas que de nouvelles stations s'établissent dans la Méditerranée où elle en a tant, parce qu'on fond elle voudrait être seule maîtresse du passage des Dardanelles; cela ne nous paraît pas du tout raisonnable; n'en déplaise au New-Times.

Constitutionnel.

LE DESSOUS DE LA TABLE. Dans un de ces grands dîners où la gaieté n'est point chassée par l'étiquette; où des gens d'esprit savent soutenir la conversation, où des femmes aimables et jolies donnent du charme, de la vie à la société, enfin où la maîtresse de la maison a eu le talent de placer ses convives de manière que chacun peut trouver à qui parler, souvent, je l'avoue, j'ai eu le désir de savoir ce qui se passait sous la table, où la conversation est quelquefois très-intéressante et très-animée.

Pendant qu'un monsieur un peu diffus s'entortille dans une histoire dont on désespère d'entrevoir la fin, et qui n'offre rien d'amusant pour les auditeurs, je remarque une petite dame en chapeau rose, qui paraît émue, attentive, attentive; elle ne souffle point, elle est immobile, mais une douce langueur se peint dans ses yeux. Il n'est pas possible que ce soit l'histoire que raconte ce monsieur qui occupe si fort cette dame.

Bon, voici une jeune étoile qui laisse échapper un éclat de rire pendant que l'on s'entretient d'un malheur récent. Cette jeune femme n'a pourtant point un mauvais cœur; cette envie de rire est venue par dessous la table.

Et cette grande demoiselle, qui devient rouge comme une cerise, pendant que ce jeune homme placé à côté d'elle lui présente d'un air fort réservé une assiette garnie de macarons. Ah! mademoiselle, ce ne sont pas les macarons qui vous donnent de si belles couleurs.

Et cette jeune dame, qui laisse involontairement échapper un petit cri. "Qu'est-ce donc, ma bonne?" demande le mari, placé à l'autre bout de la table. "Ah! ce n'est rien," répond la dame, en jetant un coup d'œil sur un monsieur assis auprès d'elle. "C'est une douleur de dents qui vient de me prendre; cela commence à se passer."

Mais le dessert est arrivé; le champagne pétillait, la mousse s'élève, les verres se vident, les têtes s'échauffent, les yeux s'animent, tout le monde parle à la fois, et l'instant où l'on peut, sans craindre d'être entendu, adresser bien des choses à sa voisine; c'est aussi le moment où je dessous de la table doit être fort intéressant.

Comme je suis un peu curieux, et que d'ailleurs j'aime à m'instruire, je laisse tomber ma tabatière; je me baisse pour la chercher, et en même temps je jette un coup d'œil observateur. Tous les pieds ne vont pas à leur place; celui de la petite dame en chapeau rose se trouve sous la botte d'un jeune officier de hussards; le genou de ce jeune auteur est bien près de celui de cette grande demoiselle, qui rougit et baisse les yeux toutes les fois qu'on lui adresse la parole. La main d'un simple artiste est légèrement pressée par celle d'une marquise, sur le retour, tandis que ce riche négociant, tout en jouant avec sa serviette, glisse un billet doux sur les genoux de sa voisine qui ne le laissera pas tomber.

Eh mais, que vois-je là bas?... Deux pieds énorèmes l'un sur l'autre; à coup sûr il y a ici quelque méprise; examinons la position des personnes: ces deux pieds appartiennent, l'un à un gros Anglais, l'autre à un vieux richard, grand amateur du beau sexe. Entre ces deux messieurs est assise une jeune personne de seize ans, bien jolie, bien fraîche, mais bien gauche et bien naïve. Pendant toute la durée du repas, la pauvre petite a été le but des œil-

Jades, des soupirs et des galanteries de ses deux voisins. Elle tient ses yeux baissés et ses pieds serrés sous sa chaise; mais ces messieurs ont avancé chacun une jambe, et le pied du gros anglais a été s'appuyer sur celui du vieux amateur. Chacun de ces messieurs est enchanté parce qu'il croit obtenir une douce faveur; et plus l'Anglais appuie, plus le vieux séducteur est content, et plus les soupirs, les œillades vont leur train.

Mais il faut pourtant que je me relève. J'ai mis assez de temps à chercher ma tabatière, et je n'ai plus rien à voir; car, en me cognant la tête un peu fort contre un pied de la table, j'ai renvoyé tous les pieds à leur place.

P. DE K.

La fureur du gros jeu est poussée au plus haut point. Voici un moyen de suppléer à l'inconvénient de porter sur soi une masse d'or, dont le poids fatigue. On a imaginé des boîtes très-élégantes, dans lesquelles sont des fiches légères timbrées, dix, vingt, centis louis. Ces fiches tiennent lieu de billets de banque payables au porteur. Une dame dont le mari jouait beaucoup, a fait faire une de ces boîtes, et la lui a envoyée. Notre époux, au lieu de fiches, y a trouvé le portrait de sa femme en migration avec ses deux petits enfans et ces mots au bas: Songez à nous.

Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Expéditions. Navire Hannibal, Hubbard Greenock, Phelps et Bobcock. Navire Lafayette, Hardie, Baltimore, G. Dorsey Brick Roque, Levers, Marseille, J. A. Merle et Co. Brick Delaware, Wilson, Philadelphie, Gottchalk et Reimar. Crick Topaz, Brown, New-York, J. Clark.

Entrées. Navire Eagle, Newell, de Baltimore, la cargaison a été débarquée au Fort Jackson—10 esclaves.

Arrivées. Bateau à vapeur Columbia, du Bayou Saint-Jacques, avec 203 balles coton à Reynolds, Byrn et Co. 93 à J. Hagin et Co; 10 AN 7 à Dick; 113 à Williams et Linton; 15 à N. Cox; 10 à Lane, Lovell et Co; 33 à J. Taylor; 10 à F. A. Blanc; 100 blés farine à J. Ashley;—12 passagers.

Bateau à vapeur Wm. Tell, venant de Louisiane, avec 100 blés pore à Bridge et Vose; 170 blés-fines et 17 barils langues à S. Paxton et Co; 88 blés-farine à C. D. Jordan;—15 passagers.

Bateau à vapeur Grissader, Jackson, Vicksburg, avec un chargement de coton à différents consignataires—56 passagers.

Bateau à vapeur Courplande, Edgerton, de Chulotoosa, avec du coton à différents consignataires—10 passagers.

MEMORANDA. Le navire Union devait partir du Havre pour ce port le 15 Octobre; et la barque Cavalier le 17.

AVIS—Tous ceux qui désiraient avoir des ARBRES A FRUITS; à bon marché, n'ont qu'à se présenter de suite au soussigné, qui est sur le point d'ouvrir la rue Planché, à l'entrée du chemin du Bayou. J. B. B. PLAQUEHE. 6 Déc.

CONFITURES A BON MARCHÉ. Rude par le bateau TRES-AMIGOS, et à vendre par le soussigné, un assortiment complet de confitures de la Havane, consistant en pâtes et gâteaux de gougayes, en boîtes de grandeur différentes; fruits confits au sirop assortis, dans des pots de verre, etc. etc. F. DAUBERT, rue Toulouse, N°. 17. 6 Déc.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants à des prix modérés. Sirop Pectoral Balsamique de Chirpentier. Do do de Dubois, Do de Violettes. 6,000 Sangsues de France, choisies, à 50 cents la pièce. 1,000 Anis verts très-frais. 1,000 farine de graine de Lin par baril 1-2 do et 1-4 do. 500 gallons essence de térébenthine, 300 barils peinture anglaise lère. qualité; 300 do do américaine do. Vernis copal, huile de baleine etc. Ils ont reçu également une caisse Copahu sans odeur ni saveur, Bougies et Soudes en gomme élastique assorties, tubes en gomme pour Pestomac etc., on trouve toujours chez eux la pâte balsamique de Régnaud aîné, do. de Jujubes do. de guimauve etc. etc. FORESTIER & Co. 6 Déc.

Cette après-midi On tirera la 3me. classe de la Loterie de l'Eglise Catholique. Les gros Lots sont comme suit.

Table with 3 columns: Amount, Quantity, Total. 8000, 7000, 5000, 4640, 3000, 2000, 1200, 1200, 1200, 1200, 1200.

Ainsi que d'a-petits lots, le tout montant à 97,440 PIASTRES. Les billets ne sont que de \$5, et les coupons en proportion, à vendre au bureau de la Célébre Rue de Fortune de MALCOLM, rue de Chartres No. 86, où il a été vendu le 18 du mois dernier le plus GROS LOT des Tirages de cette saison. On pourra également se procurer des billets de cette Loterie au Bureau du Directeur de la Loterie de l'Eglise Evangélique Française, No. 54, rue de Chartres, où l'on vend et achète de Port et des billets de banque s'inscrites. 6 décembre

CANONNIERS D'ORLEANS! ATTENTION! LE bataillon d'Artillerie prendra les armes Dimanche prochain 7 du courant, à 8 heures du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement avec l'armement complet en pantalon blanc et un bouquet de grenade au bout du fusil en l'honneur de la Ste. Barbe. Un salut de 25 coups de canon sera tiré à la pointe du jour par le piquet de corvée. S. S. RELF, capit. com. 5 Déc.

Mairie de la Nouvelle-Orléans. Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de \$7 50 le baril, d'après les nouvelles boulangers le tout donner pendant la semaine prochaine, TRENTE-SEPT ONCES de pain pour un escalin. Nlle.-Orléans, 5 Déc. 1828. D. Prieur, Maire. 6 Déc.

AVIS—Ayant reçu un assortiment de Lettres d'Amis, Vignettes, Fleurons de Cartes et autres, on se chargera à l'avenir, à l'Imprimerie de L'ABELLE, de toute espèce d'ouvrage de ce genre, à des prix très-modérés. 5 décembre



LES soussignés ont reçu par les paquets Russel et Illinois, de New-York, un joli assortiment de Bottes fines, souliers pour hommes et femmes, Brodequins fins et communs, souliers d'Enfants; ainsi qu'un parti de Chapeaux pour hommes et enfans, qu'ils vendent à des prix modérés. J. G. ARRAIZA & Co. Coin Dumaine et Condé. 5 Déc.

CHANGEMENT DE DOMICILE. G. LAVIGNE prévient le public et ses pratiques qu'il a transporté son Atelier de SELLERIE au coin des rues Toulouse et Dauphine, où il continuera comme par le passé, à recevoir et exécuter les ouvrages qu'on voudra lui confier. Honoré depuis longtemps de la confiance du public, il ose espérer que l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour lui sera continué. Il a reçu par les derniers arrivages de Philadelphie, un assortiment complet de mûrquin et de galons de toutes les couleurs; il a aussi augmenté son atelier d'un excellent charbon et d'un peindre ce qui le mettra à même d'entreprendre des ouvrages de ce genre. 5 Déc.



LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE LA LOUISIANE. TROISIEME CLASSE. Autorisée par l'Etat de la Louisiane, pour le bénéfice de l'Eglise Catholique de St. Martinville. Le Tirage aura lieu Samedi, 6 Décembre 1828. — POSITIVEMENT. Ceux qui désirent courir la chance n'ont qu'à s'adresser au Bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 145. J. B. FAGET.

PROSPECTUS. 1 lot de 8,000 piast. est 88,000 1 " de 7,000 " " 7,000 1 " de 5,000 " " 5,000 1 " de 4,640 " " 4,640 1 " de 3,000 " " 3,000 1 " de 2,000 " " 2,000 6 " de 1,200 " " 7,200 12 " de 500 " " 6,000 156 " de 50 " " 7,800 780 " de 10 " " 7,800 7,800 " de 5 " " 39,000 8,760 Lots 97,440 15,600 Blancs.

PIUX DES BILLETS. Billets entiers, \$5; demi, \$2 50; quart, \$1 25. chaque paquet ne pourra gagner moins de \$20; demi et quart en proportion. Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30, 236 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs. Pour déterminer les prix, les 30 numéros de puis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux; et le billet qui aura les 1er, 2e et 3e numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... \$8,000 Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre qui suivait, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit: No. 1, 3 et 2..... 7,000 2, 1 et 3..... 5,000 2, 3 et 1..... 4,640 3, 1 et 2..... 3,000 3, 2 et 1..... 2,000

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros tirés, et les trois ordres de numéros 2, 3 et 4, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à..... 1,200 Tous les autres billets au nombre de 12 ayant trois des numéros sortis, dans quelque ordre se soit, auront droit à..... 500 Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à..... 50 Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... 10 Les 780 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à..... 5 Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu. Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent. Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, No. 145.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de l'Oratoire-Baton-Rouge.—A. W. R. Sturdivent, Stans, J. Janis, D. T. Haworth, Chas. M. Mix, veuve Ragan; Succession Ls. Allé et Thomas Hanson Bail. Vous et chacun de vous êtes requis par le présent de faire les Levées, Chemins et Fossés, sur la façade de vos terres respectives, situées dans ladite paroisse, de la manière et dans les délais prescrits par les réglemens du Jury de Police de la paroisse susdite et conformément à la loi. Sous les peines prononcées par lesdits réglemens. 28 nov.—3 L. FAVROT—Juge.

AVIS—A. E. VAUBROIS, médecin, chirurgien, accoucheur, de la faculté de médecine de Paris, à l'honneur de prévenir le public, qu'ayant fixé sa résidence dans cette ville; il espère, par son zèle, ses soins et son exactitude, mériter la confiance des personnes qui voudront bien avoir recours à ses services. Encoignure Chartres et Toulouse N°. 41 maison ci-devant de Jn. Bte. Arnaud. 1er. Déc.—3

MAQUEREAUX & Co.—200 brils maque-reaux N°. 2, et 3, 100 baquets N°. 1, et 2; 50 paquets boîtes; à vendre par J. P. PAVSON rue Conté N°. 23. 3-Décem. 26 sept.

Services Publics.

Par Bauduc & Doulignon. Il sera vendu, Mardi, le 16 de Décembre 1828, à une heure précise après midi, à la boutique d'Heulett, UN VERRAIN situé en cette ville, rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 10 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, mesuré française, avec à l'extrémité un petit terrain à une profondeur ultérieure de 5 à 7 pieds sur une ligne de 30 pieds, et qu'il est enclous et qu'il se trouve de niveau sur le plan qui est exhibé au moment de la vente; ensemble avec les établissemens qui se trouvent sur ledit terrain, qui est borné d'un côté par la propriété d'Elizabeth Norwood et de l'autre côté par celle de Mr. Trudeau.

Conditions.—Un tiers comptant; les deux autres tiers payables moitié à un an, moitié à deux ans du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété; l'acquéreur, avant de fournir ses billets, aura la faculté d'examiner ces deux termes à raison de huit pour cent par an. L'acte de vente sera passé devant M. Théodore Seghers, notaire public. 4 décembre

VENTE PAR LE MARSHAL. Stephen Cockran es. Brown, lves et autres propriétaires du bateau à vapeur Rob Roy. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préal juge associé, j'exposerai en vente Lundi 29 de Décembre, à midi, au Café de la Bourse, Le bateau à vapeur Rob Roy, avec ses agrès, apparaux et aménagement, saisis pour satisfaire au jugement rendu dans l'affaire ci-dessus. 28 nov. LOUIS DAUNOY, Mars hal

VENTE PAR LE MARSHAL. P. Monet l. de v. l. versus Auguste Besu l. de v. l. EN vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente Mercredi 12 Décembre, à 4 heures, à la demeure du défendeur, Un billard—Saisi dans l'affaire ci-dessus. 3 déc. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL. P. Monet l. de v. l. versus Auguste Besu l. de v. l. EN vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente publique le Mercredi 3 de Janvier 1829, à midi, une moitié indivise de la maison en bois à deux étages avec le terrain attenants, situé à l'encoignure des rues Edward et des Magasins F. Lacoste, mesurant 120 pieds de profondeur sur 60 de largeur plus ou moins, mesuré française. 3 déc. I. DAUNOY—Marshal.

SALLE DE BAL, Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon. BAL PARÉ. Aujourd'hui Samedi, 6 Décembre, Il y aura un Bal Paré. Prix d'Entrée.—Une piastre. Aucune dame ne sera admise sans un billet personnel. 5 décembre

SALLE ST. PHILIPPE. Aujourd'hui Samedi, 6 Décembre, On donnera un GRAND BAL PARÉ. Prix d'Entrée.—une piastre. 6 déc

POUR LIVERPOOL. 250 balles de coton manquent pour compléter le chargement du navire MAITHA, capt. Snow. Pour fret s'adresser à G. E. RUSSELL et BASTOW, rue Royale, no. 69. 6 déc.

POUR LA VERA CRUZ. Un bâtiment de première classe sera expédié sur le champ pour ledit port, s'il se présente 200 barils de fret, et quelques passagers de plus. S'adresser à J. W. ZACHARIE & Co. No. 83 rue Royale. 6 déc.

POUR ST. MARC & MAGNOLIA. La goëlette paquebot HANNA et SA-RAH, capitaine Elderkind, sera promptement expédiée. Pour fret ou passage s'adresser à JOHN P. PAYSON. No. 21 rue Conté. 6 déc.

A FRET. La goëlette neuve et fine voilière ROCKLAND, capt. Doyle, du port de 700 barils, tirant peu d'eau, et prête à prendre charge. S'adresser à J. P. PAYSON. 5 déc.

POUR LE HAVRE. Le navire de première classe CHARLOT, capitaine Smith, partira pour ledit port le 10 du courant, et peut recevoir encore 200 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à Wm. NOTT & Co. 3 Décem.

POUR LE HAVRE. Le navire SIROC, capt. Lambert, doublé et chevillé en cuivre; à besoin de 200 balles pour compléter son chargement, si on s'adresse de suite. S'adresser à J. OGDEN & Co. 3 Décembre.

POUR LE HAVRE. Le navire de 1ère. classe CHARLES DREW, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Babbidge, sera immédiatement expédié pour fret de 100 balles de coton, s'adresser à T. NICOLET & Co. 27 Novembre.

EN débarquement du brick Waldo, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: Pêche-sels et liqueurs, Pomme de Sain Bois, de Dubouai, Pâte pectorale balsamique de Regnouid aîné, Papiers à cautère, Sirop de violettes, Ditto anti-scorbutique du Portal, Bassins garnis pour malades, Seringues à bidet, Ditto à soi-même, Ditto pour enfans, Ditto à injection. 4 déc. M. JAMBU, Rue de Chartres, n°. 179, en face la rue Jefferson.

AVIS—Les personnes qui ont quelques réclames à faire contre la succession de feu Pierre Marie Chiron, décédé dans la paroisse St. Charles, sont invités à se présenter à l'office du juge de ladite paroisse. J. M. MOREL—Juge. 26 sept.